



Abandon du foyer par le mari

Par **michele**, le **18/03/2011** à **20:32**

Bonjour, rnje suis vraiment dans une situation très délicate, en me mariant mon mari m'a interdit de travailler, il a toujours tout payé à la maison du jour au lendemain il quitte le domicile conjugal, il revient juste prendre ses vêtements et quelques affaire genre tv, lecteur dvd et ordinateur ensuite il coupe l'abonnement de gaz, d'électricité et le téléphone il ne m'a pas laissé le moindre sous et il va pas tarder à demander le divorce tout ça sur un coup de tete bref en me renseignant je sais que c'est une faute par rapport à notre contrat de mariage, et maintenant je me retrouve a payer le loyer et les factures seule alors que dans le bail il y'a notre nom à tous les deux et nous sommes encore marié, a t-il le droit de faire cela? aussi ai je le droit de vendre quelques bricoles à la maison pour pouvoir payé mes factures en attendant d'avoir un emploi parce que je perçois aucun revenu, on m'a dit que ce qui était dans l'appartement était à nous deux et que j'ai soit disant pas le droit d'y touché je trouve sa injuste, lui a pris des affaires communes (voir plus haut) a arrêté de tout payé alors qu'on est sensé payé a deux et moi je dois rien touché c'est normal? merci beaucoup j'espère vraiment que vous me pourrez me répondre je sais vraiment plus quoi faire. rnps: Je compte prendre un avocat mais comme mon rendez vous est encore loin je souhaiterais avoir des informations pour me rassuré